



AVIS

« Mise à l'enquête publique »

La Commune de Val-d'Illeiez soumet à l'enquête publique le(s) demande(s) d'autorisation présentée(s) par :

- **VB CREATION SA**, 1868 Collombey, pour la modification des plans approuvés le 25.04.2022 et la création d'un couvert et d'un réduit, parcelle n° 1678, propriété de feu Jean-Paul Perrin, folio n° 6, au lieu-dit Bouchellieula, en zone résidentielle, coordonnées 2'558'270/1'117'490, projet en dérogation de la zone réservée
- **LOGIPRO Sàrl**, 1873 Val-d'Illeiez, par Architecture Studio Lionel Chesaux Sàrl, 1872 Troistorrents, pour la transformation d'un chalet et la création d'une place de parc, parcelle n° 128, folio n° 3, au lieu-dit Play, en zone de chalets, coordonnées 2'557'520/1'116'185
- **Comptoir Immobilier SA, succursale de Monthey**, 1870 Monthey, par O&C architectes SA, 1870 Monthey, pour les modifications de façades, parcelle n° 13769, propriété de PPE Les Cimes, folio n° 23, au lieu-dit Crosez, en zone du centre, coordonnées 2'553'470/1'115'074, projet en dérogation de la zone réservée
- **Berrut Sophie et Caillet-Bois Gollut Irène**, 1873 Val-d'Illeiez, par PRYSME Architecture Sàrl, 1893 Muraz, pour la modification du projet de transformation et agrandissement d'un immeuble locatif et commercial, parcelle n° 186, folio n° 5, au lieu-dit L'Epine, en zone mixte résidentielle et d'activités commerciales et artisanales, coordonnées 2'557'780/1'116'810
- **GexIlleiez SA**, 1873 Val-d'Illeiez, par PERRIN Architecture Sàrl, 1873 Val-d'Illeiez, pour un complément de la mise à l'enquête du 15.09.2023 avec création d'un couvert à voiture, modifications intérieures et ajout d'une porte, parcelle n° 2213, folio n° 14, au lieu-dit La Cour, en zone de chalets, coordonnées 2'557'565/1'115'930

Les intéressés peuvent prendre connaissance du(des) dossier(s) et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires, dans un délai de trente jours.

Val-d'Illeiez, le 5 juillet 2024

Commune de Val-d'Illeiez